



MISSION D'ÉTUDE URBAINE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE - L'HAÏ-LES-ROSES / VILLEJUIF (94)

Maîtrise d'ouvrage : CAVB (Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre)

Adresse : 7/9 avenue François Vincent Raspail, 94114 Arcueil cedex

Maîtrise d'œuvre : EXP Architectes, ALTO STEP, ICADE Aménagement, Agence AAPA, Benjamin PRADEL

Réalisation de la prestation : 2015 – 2017

Superficie : périmètre élargi plus de 250 hectares

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), engagé sur la base de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, les quartiers Lebon, Hochart et Lallier, figurant dans le dossier de rénovation urbaine de 2013 ont été retenus pour faire l'objet d'une convention de financement avec l'ANRU.

Axes de projet :

- Recomposition urbaine globale des secteurs par le biais de démolitions-reconstructions, avec des opérations à tiroir permettant d'intégrer des activités (commerces, équipements) dans certains rez-de-chaussée neufs programmés ;
- Confirmation de la gare du Grand Paris dans le secteur de Lallier : déplacement des deux groupes scolaires, création d'un nouveau groupe sur le secteur Paul Hochart, valorisation des terrains autour de la nouvelle gare (équipements, activités, logements,...), et notamment de la parcelle sous propriété future de la Société du Grand Paris ;
- Requalification de l'axe RD7 et de ses franges urbaines pour la recomposition et l'ouverture du secteur Lebon

Enjeux de l'opération :

- Revitaliser l'espace bâti, notamment par le traitement des pieds d'immeuble (résidentialisation) ;
- Qualifier et valoriser les espaces publics, en affirmant le rôle de liaison entre pôles nodaux ;
- Rationaliser les déplacements et favoriser tous les modes doux ;
- Apporter une expertise objective sur les projets à l'œuvre ;
- Renforcer et valoriser la trame végétale en appui sur le traitement des espaces publics ;
- Placer les problématiques environnementales au cœur de la réflexion ;
- Et d'une manière générale, révéler les forces de l'existant.



Ambitions architecturales, urbaines et paysagères :

Les secteurs étant actuellement considérés comme des espaces 'enclavés' et coupés de la ville (lieu d'activités informelles et habitats de grands ensembles de faible qualité), les différents projets de transport en commun (Projet du Grand Paris) et la requalification du maillage viare correspondent à une opportunité de requalification du quartier. L'objectif est de promouvoir un cadre de vie de qualité pour les habitants, en garantissant à la fois mixité sociale et fonctionnelle. Les espaces publics seront requalifiés et rendus attractifs en s'appuyant sur la trame verte existante (Coulée verte du Val de Marne) située à proximité immédiate des secteurs.

Contenu de la mission d'ALTO STEP :

Les ouvrages concernés par la mission d'étude urbaine des espaces publics sont les suivants :

- Diagnostic de tous les réseaux existants et projetés en coordination avec les concessionnaires : Adduction en Eau Potable, Assainissement pluvial et des Eaux Usées, Electricité, Gaz, Chauffage Urbain (Réseau SEHMACH Géothermie), Télécoms, Eclairage public ainsi que de l'état des revêtements et le mobilier urbain
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur les études complémentaires à mener (Inspections Télévisées, Etudes topographiques, etc.)
- Prescriptions réseaux sur la gestion de l'éclairage public, la gestion des eaux pluviales (dont gestion alternative des eaux pluviales) et également sur les raccordements aux opérations immobilières tous réseaux (Assainissement Eaux Usées, Adduction en Eau potable, Sécurité Incendie, Pré-bilan de puissance électrique des opérations, Télécoms, etc.)
- Prescriptions sur les aménagements de surface des espaces publics (réfections et structures des voiries nouvelles ainsi que modes doux, choix des matériaux, plantations, mobilier, intégration du stationnement).
- Prescriptions sur le phasage (accès et coordination) et estimations financières ;

Concernant l'aspect environnemental, les missions concernent :

- Le diagnostic et l'identification des enjeux du territoire et des sous-secteurs Lallier et Lebon-Hochart, dont une étude d'ensoleillement et une analyse de l'effet d'îlot de chaleur urbain;
- Rédaction de prescriptions techniques environnementales des projets immobiliers.

